



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 4 juin 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Les pastilles de la discorde. <i>Alternatives- Economiques.Fr - 03/06/2015</i>	4
Les ruptures familiales : affaire publique , affaire privée? <i>Miroirsocial.Com - 04/06/2015</i>	5
Intermittents : les annexes 8 et 10 enfin gravées dans la loi - En bref - Arts et scènes <i>Telerama.Fr - 03/06/2015</i>	6
Entre reculs et avancées, la resistance s'organise <i>L' Agglorieuse - 03/06/2015</i>	7

France Stratégie



Les pastilles de la discorde.



Tout un chacun est d'accord pour prendre au sérieux les pollutions engendrées par la circulation des véhicules motorisés. Je dis bien les véhicules motorisés, car les voitures individuelles ne sont pas les seules impliquées, les camions, les deux roues (je laisse de côté les feux de cheminées) sont de la mauvaise partie. Il faut aussi prendre en compte toutes les pollutions, donc les dégradations des voies de circulation. Il faut aussi analyser les subventions néfastes à notre environnement, à relire :

<http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/rapport-les-aides-publiques-dommageables-la-biodiversite.html>

Mais revenons au sujet posé par notre ministre de l'environnement. Les pastilles au nombre de 7 devraient inciter à la modération par le biais d'initiatives locales. Les responsables de collectivités territoriales, dont il reste à définir le contour, pourraient ainsi orienter les mobilités. L'initiative est louable, laissant aux comportements volontaires le soin d'être civique. Mais ces pastilles peuvent induire des inégalités. Je ne connais personne qui utilise un véhicule de pastille 6, ayant la volonté de polluer. Les propriétaires de ces véhicules ont besoin d'être aidés, il faut un bonus à l'achat qui soit conséquent et ne pas le réserver aux seuls véhicules électriques. Les zones rurales, périurbaines, éviteraient ainsi la double peine. Nous savons que les finances publiques sont en mauvais état, mais si la santé publique est une réelle priorité, il faut agir de manière forte.

Ne laissons pas aux démagogues la défense des plus relégués. La mesure a donc un sens, mais elle est porteuse de nouvelles fractures sociales.

Cet article a été posté le Mercredi 3 juin 2015 dans la catégorie Non classé. Vous pouvez envoyer un commentaire en utilisant le formulaire ci-dessous.



Les ruptures familiales : affaire publique , affaire privée?



colloque du Haut Conseil de la famille en collaboration avec **France Stratégie** Mardi 9 juin 2015 de 9h à 18h Au ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes Salle Pierre Laroque 14, avenue Duquesne, 75007 Paris <http://www.hcf-famille.fr/>



Intermittents : les annexes 8 et 10 enfin gravées dans la loi - En bref - Arts et scènes

La loi sur le dialogue social est passée mardi 2 juin à l'Assemblée Nationale. Et avec elle, le fameux article 20 qui inscrit les annexes 8 et 10 consacrées aux intermittents du spectacle vivant et de l'audiovisuel dans le code du travail. Les voilà pérennisées. Dont acte. Un an après les contestations qui avaient enflammé les festivals, c'est une réussite. Mais il reste encore du chemin à faire. Si la feuille de route imaginée dans le rapport des trois sages Hortense Archambault, Jean-Patrick Gille et Jean-Denis Combexelle, a été, elle aussi, inscrite dans la loi (enveloppe budgétaire décidée par les grandes confédérations (Medef, CFDT, CGT) siégeant à l'Unedic, mais moyens d'y arriver et de la respecter définis auparavant par l'ensemble de la profession employeurs et employés compris), elle implique donc que le dialogue continue d'avoir lieu lors de séances de travail loin des feux médiatiques. Car il s'agit désormais de préparer la prochaine négociation de 2016 en abordant de front et par secteur, la liste des emplois éligibles aux contrats ouvrant à l'intermittence. Et là, il faudra bien que ce milieu professionnel s'entende. Seule chance, par exemple, pour que les annexes puissent à nouveau se référer à des cycles d'activité de douze mois, comme c'était le cas avant la réforme de 2003. D'ici là, la prise en charge du différé causé par la toute dernière réforme sera toujours assurée par l'Etat. Cet argent devant abonder, après mars 2016, un fonds d'aide à l'emploi permanent.



Réforme régionale : retour sur l'oukase socialiste qui a organisé le démantèlement

Entre reculs et avancées, la résistance s'organise

« *Ami, entends-tu le vol lourd des corbeaux...* » À entendre ou lire certains, on découvre que non seulement Toulouse mais aussi Paris ne veulent pas que notre grande capitale régionale obtienne une place éminente dans la grande Région.

D'humeur vagabonde, j'ai fait une balade buissonnière dans le verbatim de ce qui se dit de la bataille désormais engagée entre le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Pour certains, l'affaire est entendue. Pourtant, certains organismes ou responsables politiques ou économiques entrent en coopération intelligente. L'INSEE publie dès à présent ses statistiques dans le cadre de la grande Région. On se bagarre autour du futur président, du nom de la Région (ah, ces Catalans !).

Appels à la révolte !

Alors, certains dégagent très tôt. Le plus guerrier, c'est le député Vignal, qui appelle à « *sortir le glaive* ». Enfin la castagne ! Cette affaire fait aussi la une du grand quotidien régional, avec une tonalité agressive que l'on ne retrouve pas dans *La Dépêche*. De manière beaucoup plus habile, Malvy tempère tout en continuant à collaborer avec Bordeaux dans le domaine, entre autres, de l'aéronautique. Alary suit. Même France Bleu Hérault appelle à la révolte. Que revienne le temps des Albigeois et autres hérétiques !

Une étude récente de *France Stratégie* et *Paris-Dauphine*, publiée par *Challenges*, anticipe sur ce qui va se passer en évoquant des départements « marginaux » par rapport à ce découpage. La loi prévoit en effet un droit d'option de certains départements qui pourraient, selon une procédure très complexe, demander à être rattachés à une autre Région.

Le Cantal regarde chez nous

Ces exemples sont très significatifs de l'attractivité relative des Régions. Le Cantal regarderait non pas vers Lyon, métropole incontestable, mais vers notre nouvelle Région. Or, chacun sait que l'Auvergne regarde d'abord Paris (café, bois, charbon) en concurrence d'ailleurs avec les Aveyronnais, mais surtout Clermont-Ferrand avec

Michelin, une vraie multinationale. La situation est plus complexe. Le département du Cantal est nettement coupé en deux, de part et d'autre de la ligne de crête des ruines magnifique du vieux volcan. Le nord, rude pays consacré à l'élevage, est très proche de Clermont. Il n'a que très peu de rapports avec le sud, malgré l'A75 gratuite voulue par l'Auvergnat

Valéry Giscard d'Estaing. Le sud du département, plus tourné vers la culture et polarisé par Aurillac, regarde en effet plus vers le sud, et en particulier vers Toulouse, peu vers Montpellier. On fait ses études à Clermont, Toulouse ou Paris... peu à Montpellier.

Le Gard vers PACA

Nous avons déjà évoqué cette coupure au sein même du département du Gard vers le Vaucluse et PACA, et de celui de l'Aude vers Toulouse. Ce fait pose à nouveau fortement le fait que la métrique ancienne des départements est dépassée. Le cadre administratif ancien, qui est toujours repris, est inadapté... et pourtant il perdure. On pourrait évoquer aussi le cas de l'Aveyron : Millau, c'est Montpellier. Rodez, c'est Toulouse. On voit bien que les limites imposées à ces nouvelles Régions sont inadaptées tant elles sont bornées. On avance pour les justifier des raisons culturelles, historiques et linguistiques. Ces raisons, si elles sont pertinentes en Bretagne (sauf Nantes) ou en Alsace, voire en Auvergne, ne le sont pas ici.

Limites inadaptées

Ces attractivités des grandes villes voisines, comme je l'ai déjà montré dans plusieurs interviews, auraient pu conduire à un éclatement de la région L-R. De manière paradoxale, cette réforme sauve le L-R. et Montpellier.

Le cas du Cantal pose aussi la question de l'attractivité comparée de Montpellier et de Toulouse. Un des arguments avancés par les défenseurs de la place de la Région et des grandes villes, c'est leur identité... On ne voit pas en Midi-Pyrénées, au moins pour l'instant, de département qui demande à en sortir. Ce n'est pas le cas de Montpellier qui, contrairement aux éclats verbaux et aux discours vibrants, si elle est bien devenue capitale régionale au détriment des autres villes, n'a pas su ou pas pu donner d'identité réelle au Languedoc-Roussillon.

Dans un récent article du *Monde* (29 avril 2015), Voile, Montpelliérain fidèle et inconditionnel, déclare : « *Il a fallu cinquante ans pour construire une existence régionale au L-R.* »

50 ans pour construire une identité

Ce à quoi j'ai répondu que le miroir aux alouettes de G. Frêche ne fonctionne plus et que « *cette Région n'a pas d'unité* ». Ce n'est pas sur les critères du passé que doit se construire la grande Région, mais sur sa capacité à répondre aux grands défis d'aujourd'hui.

La réaction de Gayssot dans *Midi Libre* est très représentative de la position de nombre d'élus régionaux et d'une partie de la population. Pointe à nouveau la théorie du complot, que j'évoquais dans une précédente chronique, Le gouvernement, « *veut-il faire payer à la gauche régionale son irrédentisme passé, à Philippe Saurel ses charges contre le PS ?* ». C'est l'occasion pour lui de dire sa conception de la réunion régionale : « *La nécessité d'un programme de gouvernance reprenant les grands axes de la politique conduite en Languedoc-Roussillon : marque Sud de France, TER à 1 € gratuité des manuels scolaires, LaRdi...* »

Sarko contre

Somme toute, la nouvelle Région, c'est le L.-R. agrandi ? Il en arrive même à dire : « *Je souhaite une coprésidence, voire une présidence tournante.* » Il semble que l'incapacité des responsables régionaux, leur propension à toujours proposer une autre solution que celle demandée au plan national n'aient pas évolué (cf. IDEX).

Irrédentisme pas mort ! Reste l'espoir de la victoire de la droite en 2017. De passage à Montpellier pour le sacre du PSG (un comble !), Sarkozy, le 17 mai 2015, à Saint-Georges-d'Orques, devant 2 000 personnes, affirme : « *Nous ne sommes pas engagés par les lois socialistes. Le moment venu, en 2017, nous inter-*

rogerons toutes les Régions et nous en tirerons les conséquences. J'ai une certitude, c'est que ces immenses Régions ne constituent pas la bonne solution. » Pour être une loi, elle ne peut être socialiste ?

Georges Roques

